

# CONDITIONS GENRALES DE VENTE CAMPING LA BAIE DU MONT SAINT MICHEL

**CONDITIONS DE RESERVATION** : La réservation ne sera effective qu'à réception du contrat signé par le locataire, accompagné du règlement des 30% d'acompte (30% du montant total du séjour).

Certains séjours font l'objet d'une aide financière par les Services Sociaux ou tout autre organisme. Toute demande devra être faite obligatoirement au moment de la réservation. Aucune prise en charge ne sera acceptée après la réservation.

Toute réservation validée et confirmée est ferme et définitive.

**CONDITIONS D'ANNULATION** En cas d'annulation prévenir le camping par courrier ou par mail: - Annulation plus de 30 jours avant l'arrivée, le client se verra restituer la totalité de son acompte. - Moins de 30 jours avant l'arrivée, le séjour ne sera pas remboursé. Le solde est à régler 15 jours avant l'arrivée et il n'est pas remboursable en cas d'annulation  
Tous les séjours commencés ne sont pas remboursables

**CONDITIONS DU SEJOUR** Toute location est nominative et ne peut être cédée ou louée Le locataire doit être majeur. Lorsque le séjour est commencé, aucun remboursement ne sera effectué pour un départ anticipé, qu'elle qu'en soit la raison.

Emplacements : Modalités d'occupation de l'emplacement : Les emplacements nus comprennent la location d'un emplacement pour un camping car, une tente ou une caravane, le parking pour un véhicule et l'accès aux infrastructures d'accueil et aux sanitaires. 6 personnes maximum par emplacement. Les emplacements sont loués à partir de 14h jusqu'à 12h le lendemain. Le solde devra être réglé le jour de l'arrivée, ainsi que la taxe de séjour.

**Location emplacement** : Arrivée à partir de 14h et le départ avant 12h. - Tout dépassement sera facturé comme une nuit supplémentaire.

**Location Mobilhome** : Arrivée après 16h00 et départ avant 11h00. Un dépôt de garantie de 350 € sera demandé à l'arrivée (en chèque ou espèces) en cas de dégâts causés. Toutes détériorations ou casses seront facturées. Le dépôt de garantie ne doit pas être considéré par le(s) locataire(s) comme une participation au loyer. Il sert en cas de dégradations commises par le(s) locataire(s). Si le montant des pertes excède le montant de ce dépôt, le(s) locataire(s) s'engage(nt) à régler le préjudice au moment de l'état des lieux de sortie. Le propriétaire, quant à lui, s'engage à justifier le montant nécessaire à la remise en état du logement. En cas de non règlement amiable, une expertise sera faite et le tribunal sera saisi. C'est le Tribunal d'Instance du lieu de la location qui est compétent. Une caution ménage (70 euros en chèque ou espèces) sera demandée à l'arrivée, et sera restituée si le locatif est propre lors du départ des locataires (vaisselle, douche, toilette, literies, sols, frigidaire, électroménager, plaque de gaz, mobilier etc ...).

Tous retards d'arrivée doivent être signalés (téléphone ou mail) ou la réservation sera considérée comme annulée dès le lendemain 12h, sans donner lieu à un remboursement. Le camping peut alors disposer de l'emplacement ou de la location.

Le camping La Baie du Mont Saint Michel décline toutes responsabilités en cas de vol, incendie, intempéries et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du Réservant.

Tout client est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping, affiché dans le bureau

d'accueil du camping .

Les visiteurs doivent absolument se présenter à l'accueil

**Taxe de séjour :**

La taxe de séjour d'un montant de 0,22 euros, sera à régler directement à l'accueil du camping à votre arrivée. Elle est due par jour et par personne âgée de plus de 18 ans.

**Animaux :** Tous dégâts occasionnés par l'animal seront facturés. Ne pas laissé l'animal seul dans la location ou sur les emplacements .

**Paraphe :**